

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

HERAULT

Date : 21-03-2026

Séance du 21 mars 2026

Numéro : 2026-03-21/03

L'an Deux-mille-vingt-six**et le 21 mars****à Onze heures****le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle René Valette,****sous la présidence de : Monsieur Yves QUESADA, le plus âgé des membres du conseil et sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation
17/03/2026

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra**Procurations :** M. DUGARET David à M. QUESADA Yves**Absents :****Secrétaire de séance :** M. OLIVIER Vincent

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il précise que les listes de candidats doivent comporter autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir et être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il rappelle que, par délibération en date du 21 mars 2026 le conseil municipal a fixé à 6 le nombre d'adjoints au maire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au maire.

Les listes de candidats suivantes ont été déposées :

– Liste n°1 : 1. M. ROUX Jérôme, 2 Mme. GARAND Stéphanie, 3 M. PERRIER Jérôme, 4 Mme MAY Carine, 5 M. GABARROU Thierry, 6 Mme COLOMINES Souhila

–

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 12

Résultat du premier tour de scrutin :

– Liste n°1 : 18

– Bulletins blancs ou nuls : 5

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée élue.

Sont proclamés adjoints au maire dans l'ordre de la liste :

– 1er adjoint : M. ROUX Jérôme

– 2e adjointe : Mme GARAND Stéphanie

– 3e adjoint : M. PERRIER Jérôme

- 4e adjointe : Mme MAY Carine
 - 5e adjoint : M. GABARROU Thierry
 - 6e adjointe : Mme COLOMINES Souhila
- Les intéressés sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA,

